Tournan-en-brie MA VILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

POLICE MUNICIPAL

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026 / - 107

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des communes ;

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Considérant la demande formulée par l'association SCGT section foot, afin de permettre le bon déroulement de la brocante ;

Considérant la modification du stationnement et de la circulation ;

Considérant qu'une mesure particulière doit être prise dans l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking situé rue de l'Hôtel de ville à l'arrière de la mairie le dimanche 31 mai 2026 lors de la brocante.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction avec l'article 1 sera enlevé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Police Municipale de Tournan-en-Brie ;
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Tournan-en-Brie.

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Tournan-en-Brie, le 21 MAI 2026

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Mairie de Tournan-en-Brie – Place E. de Rothschild – B.P. 10027 – 77221 TOURNAN CEDEX
Tél :01.64.42.52.42 - Fax : 01.64.07.18.98 - www.tournan-en-brie.fr - E-mail : info@tournan-en-brie.fr

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)